

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1417 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : WASMITH MOHAMED

Date de naissance : 10/01/1949

Adresse : 33 Rue 131 GRPN QUARTIER ouf

CASA

Tél. : 06.77.066.053 Total des frais engagés : 600,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Docteur Hassan JAMMI
CARDIOLOGUE
20, Rue Oumaima SAYAH
Bd. Al Massira Al Khadra - Casa
0522 3531 01-Fax: 0522 3679 5

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14-09-2021

Nom et prénom du malade : M. Wasmith Med Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HDP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 23 SEP. 2021

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Corseu Le : 08/09/2021

Signature de l'adhérent(e) : Wasmith

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/09/2011	Holte Tentation des 24h		600 DH	Pacateur Hassan JAH CARDIOLOGIST 90 Rue Oumaima Massira Al Khandaq 2101 - Fès 0523 252 266

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="transform: rotate(-15deg);">Khalil William Zekri Abdellah Docteur en Pharmacie Casablanca - Tel: 0522.90.51.13 CE: 002291220000371</p>	06.09.21	49,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est obligé de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
25533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

PHARMACIE WILAYA MOLOUYA

Mr ZEKRI Abdelâti

Docteur en Pharmacie

220/222//224, Bd Oued Moulouya

El Oulfa - CASABLANCA

Tel : 05.22.90.51.13

TP : 36001574

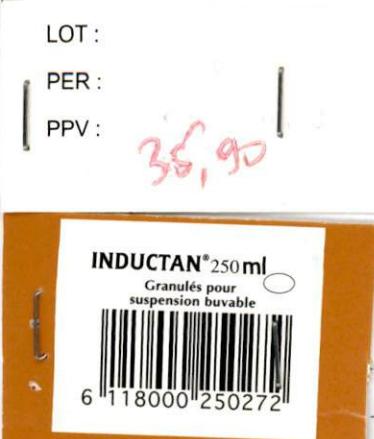
ICE:002291220000071

Casablanca le 06/09/2021

Nom : Wesmir

NAME Mohamed

FACTURE

QTE	PRODUIT	P.U	TOTAL
1	INDUCTAN sirop	35,90	S.V.
1	Doliprome 400 mg	14,60	S.V.
LOT :			
PER :			
PPV :	36,90		
			
INDUCTAN® 250 ml Granulés pour suspension buvable  6 118000 250272			
PPV: 14DH00 PER: 07/24 LOT: K2115			
TOTAL 49,90			

Casablanca le

02 SEP. 2021

NOTE D'HONORAIRES

NOM	: M. WASMIH
PRENOM	: med
ORGANISME	: MUDRAS

CONSULTATION + ELECTROCARDIOGRAMME	:
ECHO DOPPLER CARDIAQUE	:
ECHO DOPPLER ARTERIEL DES MI	:
ECHO DOPPLER DES VAISSEAUX DU COU	:
ECHO DOPPLER DES ARTERES RENALES	:
ECHO DOPPLER VEINEUX MI	:
EPREUVE D'EFFORT	:
HOLTER RYTHMIQUE DE 24 H	:
HOLTER TENSIONNEL DES 24 H	: 600.00
AUTRE	:
TOTAL	: 600.00

Soit : Six Cent dhs

Dr H JAMMI

PATENTE N° : 35719032

IF : 40301337

ICE : 001698148000061

Docteur Hassan JAMMI
CARDIOLOGIE
20, Rue Oumaima SAYAH
Bd. Al Massira Al Khadra, Casablanca
Tél.: 0522 39 31 01, Fax: 0522 36 79 35
Mobile: 06 61 14 94 22

COMPTE RENDU DE HOLTER TENSIONNEL DES 24 H

NOM	: Mr WASMIH Mohamed
DATE	: 09 / 08 / 2021
AGE	: 70 ans
INDICATION	: HTA à contrôler après arrêt de PREZAR 50, sous Tenormine 1/2

Enregistrement réalisé sur appareil Agilis, durant 24 h, du **08 / 09 / 2021, à 18 h 49 mn.**

Un total de **52** mesures a été enregistré et validé **91 %**, **43** en diurne, et **09** en nocturne.

Pendant la période des 24 h , le résumé des résultats est le suivant :

- *Pression artérielle systolique diurne supérieure à 140 mmHg : **21 %** des mesures ;
- *Pression artérielle diastolique diurne supérieure à 90 mmHg : **02 %** des mesures ;
- *Pression artérielle systolique nocturne supérieure à 120 mmHg : **11 %** des mesures ;
- *Pression artérielle diastolique nocturne supérieure à 80 mmHg : **00 %** des mesures ;

*PAS la plus élevée en diurne : **155** .PAD : **93**

*PAS la plus élevée en nocturne : **122** , PAD : **63**

CONCLUSION :

Pression artérielle systolique moyenne des 24 h : **124 mmHg** ;

Pression artérielle diastolique moyenne des 24 h : **63 mmHg** ;

Enregistrement ambulatoire de la TA qui montre :

Un profil systolique peu élevé

Le profil diastolique normal.

Le Profil TA nocturne systolique normal , diastolique aussi.

Fréquence cardiaque moyenne des 24 h normale : **53 bpm**.

La charge tensionnelle moyenne des 24 h est normale basse (**76 mmHg**).

Rythme nyctheméral conservé

Donc : Profil tensionnel des 24 h : HTA maîtrisée sous Tenormine 1/2 cp seul.

CAT : Maintenir le même Traitement Médicamenteux .

Docteur Hassan JAMMI
CARDIOLOGUE
20, Rue Oumaima SAYAH
Massira Al Khadra
Casablanca
01-Fax: 0522 367935